



RESPECT OCEAN

LA CHARTE

www.respectocean.com



CHARTE RESPECTOCEAN

Les membres de RespectOcean, signataires de la Charte, s'engagent à:

A/ Intégrer ou avoir intégré les principes du développement durable dans sa société ou son institution, soit faire l'engagement de :

1. Établir un état des lieux sur les 3 piliers du développement durable (environnement, économie, sociétal) et réfléchir à des indicateurs appropriés pour suivre les progrès : bilan de ses activités, bilan de ses produits et process, bilan carbone, analyses des Cycles de Vie, et bilan des impacts sur la biodiversité.
2. Incrire les principes du développement durable dans une vision d'entreprise, déclinée par une charte interne et par une charte vis-à-vis de ses contacts extérieurs (clients, fournisseurs...), et la formaliser dans un document de communication et pédagogie, interne et externe.
3. Intégrer les dimensions du développement durable dans les références stratégiques (business plan) et opérationnelles (reporting économique et financier) de l'entreprise et de l'activité.
4. Démarrer une cartographie de ses parties prenantes, et un dialogue constructif avec leurs divers représentants y compris ceux de la société civile, et du monde associatif.
5. Réfléchir à une écoconception dans ses produits (s'inspirer du bio-mimétisme).
6. Etre conforme à la réglementation en vigueur et aller au-delà, rechercher des labels, ou certifications qui montrent cet « au-delà » : ex. ISO 14001, certifications pêches responsables, Ecocert, partenariat avec des ONGs.
7. Réfléchir à la mise en place de circuits courts, de cercles vertueux, une économie circulaire...
8. Mettre en place des bonnes pratiques, et une transparence, meilleure traçabilité des activités, meilleure gestion des déchets.
9. Pour une institution, avoir démarré ou démarrer un agenda 21.

B/ Dans l'activité maritime, un grand principe peut être repris, il s'agit de chercher à éviter, minimiser les impacts, et au pire, compenser mais judicieusement, et en ayant conscience que les principes d'une compensation acceptable dans le milieu marin ne sont pas encore définis (UICN 2011). Il s'agit parfois de réfléchir à comment une activité peut s'inscrire pour contribuer positivement à préserver, maintenir ou rétablir la santé d'un écosystème marin.

Les grandes recommandations suivantes pourraient être préconisées :

1. Respecter les diverses mesures de protection des écosystèmes marins, soit :

→ Eviter un déploiement des activités sur des zones, des espèces, des écosystèmes marins réputés comme vulnérables, menacés, et/ou soumis à des mesures de protection (Liste rouge des espèces de l'UICN et Liste rouge à venir des écosystèmes marins menacés).

→ Eviter et minimiser les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non autochtones.

→ S'engager à ne pas déployer ses activités dans des Aires Marines Protégées, ou dans le cas d'une zone de type Parc Marin qui autorise les usages, s'engager à respecter les restrictions et contraintes émises pour ces usages.



CHARTE RESPECTOCEAN

2. Adopter une approche écosystémique de son activité avec la mer, ce qui amène à :

- Réfléchir aux interactions de son activité avec le monde marin et les autres secteurs,
- Réfléchir avec les parties prenantes à comment intégrer son activité avec les autres acteurs, et les enjeux environnementaux de la mer
- S'impliquer dans des processus de Gestion intégrée de la mer et du littoral ou Gestion intégrée des zones côtières.

3. Promouvoir la connaissance en mer et la mise en place des aires marines protégées, dont on sait l'absolue nécessité, soit:

- Participer directement à la mise en place, et au développement des Aires Marines Protégées,
- Participer à l'accumulation de données sur la mer et ses ressources, en apportant des éléments sur son activité aux réseaux existants ou en devenant contributeur actif à un réseau de sciences participatives (sciences participatives) autour de la mer (exemple : la participation des professionnels avec Repcet; ou la mobilisation d'éco-volontaires avec Expédition Méd et le R.I.E.M.
- Favoriser la connaissance, scientifique et grand public, sur tout le domaine marin,
- Participer de manière active à la préservation de la ressource marine et sa meilleure connaissance en soutenant des programmes de recherche, d'exploration et de surveillance du milieu marin.

4. Peut-on changer ?

Pour les entreprises ayant un fort impact négatif sur le milieu marin, mais dont l'activité est encore indispensable à l'emploi, et l'économie d'un territoire, peut-on réfléchir et montrer un plan de transformation de son activité conduisant à une diminution forte de son impact négatif, plan qu'il est possible d'établir sur une vision à moyen et long terme (5-10 ans) ?

www.respectocean.com

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux:



RESPECTOCEAN